

Conférence de la WUWM
Palma de Mallorca, Espagne
14-17 Septembre 2010

“Une offre globale pour toutes les demandes”

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM DU DELEGUE ET RESIGNEMENTS DE CONTACT			
Nom:			
Compagnie:			
Adresse:			
Ville:		Pays:	
Tel:	Fax:	Email:	
RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE ACCOMPAGNANTE (c'est-à-dire épouse. Ce n'est pas une déléguée et elle ne pourra pas participer aux sessions de la conférence).			
Nom de famille		Prenóm	
ASSISTANCE (Veuillez indiquer le nombre de personnes qui participeront aux événements suivants) :			
<input type="checkbox"/> Cocktail de bienvenue, mardi 14 Septembre	<input type="checkbox"/> Déjeuner, vendredi 17 Septembre		
<input type="checkbox"/> Dîner de gala, vendredi 17 Septembre	<input type="checkbox"/> Tour optionnel Samedi 18 Septembre (Coût de la visite de 70€ à être payée au comptant lors de l'accréditation)		
REGISTRATION FEES*			
Délégué		700€ <input type="checkbox"/>	
Personne accompagnante		350€ <input type="checkbox"/>	
DETAIL DE PAIEMENT			
Nom de la banque	BANCO SANTANDER	<u>Titulaire du compte:</u> MERCASA	
Adresse	Cl. Fray Bernardino Sahagún, 9-15 - 28036 Madrid	<u>Adresse du titulaire du compte:</u>	
Numero de compte	0049 6169 17 2516062791	Paseo de La Habana 180 28036 Madrid Spain	
IBAN	ES31 0049 6169 17 2516062791	* Veuillez payer les frais de virement bancaire, sinon vous devrez les payer lors de l'inscription !	
SWIFT	BSCH ESMXXX		

S'il vous plaît cocher si vous avez besoin d'une facture S'il vous plaît citer le nom du délégué dans le virement bancaire

S'il vous plaît faire un virement bancaire sur le compte indiqué ci-dessus et envoyer ce formulaire accompagné d'une preuve de paiement au WUWM Secretariat at:

Email: info@wuwmm.org ou Fax: +31 70 360 6908

Personne à contacter : Natalia Barragán

POLITIQUE D'ANNULATION

Avant le 14 Juillet 2010 (deux mois avant la tenue de la conférence), les frais d'annulation seront de 50 % du montant de l'inscription. Il n'y aura pas de remboursement pour des annulations faites après cette date, bien qu'il soit possible de remplacer un délégué par un autre sans frais supplémentaire. Des exceptions pourront être faites aux frais d'annulation en cas d'impossibilité d'obtenir un visa en présentant une confirmation écrite du refus du visa de l'ambassade. (Veuillez noter que des lettres d'invitation pour visa ne seront pas fournies avant que les délégués ne se soient inscrits et aient payé les frais d'inscription.)

